

Sommaire de la pétition (1054)  
de certains habitants du  
Comté de Saguenay, du 23<sup>e</sup>  
Mai, reçue le 7 Juillet 1847.

Remarques pour la  
rédaction d'un Rapport  
au Gouverneur en Conseil

1<sup>o</sup> Qu'ils se sont au nombre de  
4,000 établis depuis 1840,  
avec promesse qu'ils seraient  
maintenus en possession.

2<sup>o</sup> Que 8 Townships ont été tirés  
sur la plupart desquels ils  
sont établis.

3<sup>o</sup> Que postérieurement à leur  
établissement, des réserves de  
terres ont été faites à la  
Grande Baie & à Chicoutimi,  
dont l'effet sera de déposséder  
plusieurs d'entr'eux.

4<sup>o</sup> Que les terres situées sur  
les grands Chemins ont été  
aussi mises en vente, quoiqu'ils  
leur eût promis qu'ils en  
obtiendraient gratuitement des  
portions de 50 Acres.

voir les extraits  
ci-joints de deux  
Lettres de Le Hon.  
M. de Montm.

- 5<sup>o</sup> Qu'après avoir vendu les bois d'exportation qui s'y trouvoient, le Commissaire des Terres veut encore leur vendre les terres saintes dépeuplées 3/ l'acre.
- 6<sup>o</sup> Qu'il a fallu 10 années de famine pour les pousser à émigrer des vieux établissements du Comté au Saguenay, dont les terres avoient été jusqu'à alors jugées impropres à la culture.
- 7<sup>o</sup> Qu'ils ont demandé à plusieurs reprises qu'on leur accordât ces terres à rente rachetable, ou au prix de 1/3 l'acre, mais sans succès.
- 8<sup>o</sup> Sur par suite d'une représentation faite en 1845 par M<sup>r</sup> Paterrino, au Gouverneur d'alors, M<sup>r</sup> Papineau visita le Saguenay et fit un Rapport de sa visite dont la Pétition contient un extrait, commençant par ces mots: "Par les informations 8<sup>o</sup> et finissant par ceux-ci: "et de moyens pour l'entretenir".
- 9<sup>o</sup> Qu'il y a contradiction entre cette partie du rapport, et la résolution prise un an plus tard de vendre les terres à 3/

Copie du Rapport est ci-jointe.

Voici le dit Rapport article 1<sup>er</sup> de la page 2<sup>me</sup> -

L'acre payables à 6 mois de  
Crédit Seulement -

10<sup>e</sup> Que ce décret de vente, s'il  
y étoit persisté, seroit en  
contradiction avec promesses  
de M<sup>r</sup> L'Es-Commissaire Morin,  
qui disoit que ceux qui  
"s'établiront sur les fronts  
"des grands chemins, auroient  
"droit à 50 acres gratuitement."  
Que l'incendie du printemps  
de 1846 a encore diminuée  
leurs moyens d'acheter ces  
terres.

11<sup>e</sup> Que si ce haut prix étoit  
maintenu, les terres tomberont  
entre les mains de spéculateurs  
dont ceux qui les ont ouvertes  
deviendront les fermiers.

Qu'à une assemblée tenue  
le 23 Mai 47 ils ont résolu  
de ne payer les terres que 1/2  
l'acre, au comptant ou à 6  
mois de crédit; ou 2/3 à rente rachetable,  
et que si cette offre n'est pas acceptée,  
ils sont disposés à abandonner les  
terres; pourvu toutefois qu'on leur  
rembourse leurs frais de placement  
de déplacement, ceux de défrichement,  
de bâtisses & de tous travaux de amélioration  
par eux faits sur ces terres -

Voir L'histoire du 24 Juin 47  
page 12 - 3 Juillet 47  
page 25 - dont des  
2 extraits sont ci  
inclus. -

Sommaire de la  
N<sup>o</sup> 1054  
de l'année  
— 1847 —

que dire ou  
que faire?